

# QUELS SONT MES DROITS ?

## AVOIR DES INFORMATIONS

Filles et garçons peuvent bénéficier d'une première consultation **gratuite** avec un professionnel. Cela permet de poser ses questions et d'avoir des informations.

**Avec qui ?** Avec ta ou ton médecin traitant, dans un centre de santé sexuelle ou auprès d'une sage-femme. Les filles peuvent aussi consulter un ou une gynécologue. Tu peux y aller sans tes parents.

## CHOISIR UNE CONTRACEPTION

Pour éviter les grossesses non prévues, il existe plusieurs moyens de contraception. Chaque personne pourra trouver une contraception adaptée !

**Combien ça coûte ?** Jusqu'à 26 ans, la contraception est **gratuite** et sans avance de frais. Cela concerne certaines pilules contraceptives, les implants, les dispositifs intra-utérins.

Pour le **suivi** de la contraception, des **examens** tels que des prises de sang peuvent être réalisés la première année et les suivantes. Ils sont remboursés à 100%.

## RÉALISER DES DÉPISTAGES

Le dépistage est le seul moyen de savoir si on est atteint d'une infection sexuellement transmissible.

**Où ?** Tu peux te rendre dans un centre de dépistage, c'est **gratuit et anonyme** !

Si tu préfères aller dans un laboratoire, c'est gratuit aussi, **même sans ordonnance** pour les -26 ans.

## AVOIR DES PRÉSERVATIFS GRATUITS

Tu peux trouver des préservatifs en pharmacie. Ils sont gratuits jusqu'à 26 ans. Tu peux demander des préservatifs externes et internes. C'est le seul moyen de se protéger des IST !

**Comment ?**  
Pour les -18ans : tu n'as besoin d'aucun document.  
Pour les -26 ans : ta carte d'identité, ta carte vitale ou ta carte AME suffit.

## BÉNÉFICIER D'UNE CONTRACEPTION D'URGENCE

Après un rapport à risques (oubli de pilule, rupture du préservatif...), la contraception d'urgence permet de réduire le risque de grossesse non prévue.

**Quand ?** Elle peut être prise juste après le rapport et jusqu'à 5 jours. Elle est disponible **gratuitement** en pharmacie, en centre de santé sexuelle ou espace santé scolaire.

**A CHAQUE FOIS, TU PEUX DEMANDER À GARDER LE SECRET, MÊME SI TU AS MOINS DE 18 ANS !**